

**ETUDE D'INCIDENCES RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DU CONSEIL EUROPÉEN DE L'UE SIS AU BLOC A DU RÉSIDENCE PALACE (DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE IA RELATIVES À DES BUREAUX ET LEURS PARKINGS**

Le projet du Siège du Conseil Européen et du Conseil de l'Union Européenne consiste en la restructuration, l'agrandissement, la rénovation et la restauration du bloc A du complexe immobilier «Résidence Palace» d'une superficie d'environ 40 000 m<sup>2</sup>.

Le projet se situe au cœur du quartier Européen, le long de la rue de la Loi, au niveau de la trémie du tunnel routier. Le bloc A est délimité au sud et à l'ouest par la rue intérieure qui le sépare du bloc C, au nord par le trottoir de la rue de la Loi et à l'est par le site du Justus Lipsius.

Depuis 2002, les réunions du Conseil européen ont lieu à Bruxelles, au siège du Conseil à savoir le Justus Lipsius, au moins deux fois par semestre. Or, les récents élargissements de la Communauté Européenne occasionnant de nouveaux besoins en superficie de bureaux et d'espaces de réunion, le Justus Lipsius est apparu comme insuffisant.

Le projet prévoit des espaces de conférences (salles de conférence et de réunion avec cabines traducteurs, salles de réunion sans cabines traducteurs, salles d'écoute), des bureaux et salles de réunion, des espaces dédiés à la présence de la presse, des locaux de restauration,.... La vaste lanterne contiendra les éléments les plus emblématiques du programme : salles de conférence, salles de presse, restaurant et salles à manger.

La projet met l'accent sur les aspects :

- de développement durable (ombrelle photovoltaïque, cogénération, promotion de modes de transport alternatifs à la voiture via un plan de transport, ...);
- de qualité des équipements techniques et de qualité des finitions;
- de sécurité des occupants et des visiteurs vu la fonction future de l'immeuble.

Moyennant le suivi des recommandations émises par le chargé d'étude, la réalisation de certaines études techniques complémentaires, la poursuite de réflexion sur l'intégration du volume zingué,.... le projet ne sera pas de nature à provoquer des incidences majeures sur l'environnement

